

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
jeudi 12 décembre 2013

**Service instructeur**

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2013-11-2-2

**Service consulté**

Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace

**AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES**

Résumé : Il est proposé :

- d'attribuer un montant global de subventions de 65 375 € en faveur de 7 porteurs de projets, selon le tableau annexé au présent rapport précisant la répartition des aides affectées aux différents bénéficiaires,
- de proroger le délai de validité de la subvention accordée à M. Daniel KIPPELEN lors de la Commission Permanente du 18 octobre 2011.

I- Projets d'investissements

Sept dossiers sont soumis à votre examen dans le présent rapport et dont le détail figure dans le tableau joint en annexe. Le montant total de subventions susceptible d'être attribué s'élève à 65 375 €.

II- Dossier de M. Daniel KIPPELEN

Une subvention de 8 750 € a été accordée à M. Daniel KIPPELEN pour la création d'un meublé de tourisme, labellisé « Gîtes de France » à RODEREN, lors de la Commission Permanente du 18 octobre 2011.

Le règlement financier actuellement en vigueur prévoit que le bénéficiaire de la subvention dispose de deux ans, à compter de la notification, pour la réalisation du programme et la présentation des pièces justificatives.

M. KIPPELEN a informé le Département qu'il ne sera pas en mesure de réaliser le programme prévu dans le délai imparti, en raison du retard pris lors de l'exécution des travaux. Aussi, il sollicite le prolongement de la durée de validité de l'aide jusqu'au 31 décembre 2014.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer 7 subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 65 375 € ;

- de proroger, jusqu'au 31 décembre 2014, la durée de validité de l'aide attribuée à M. Daniel KIPPELEN lors de la Commission Permanente du 18 octobre 2011 ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 DECEMBRE 2013**

**Hébergements – Meublés de tourisme et chambres d'hôtes  
PROGRAMME 2013**

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
<b>M. DE LA HOUSSAYE Patrick</b> Création d'un meublé de tourisme à ORBEY  HEB04220	35 000 € (plafond)	20 % + 5 % maj. Label "tourisme et handicap"	8 750 € (plafond)	Clévacances	1
<b>M. TISSERAND Jean-Luc</b> Création d'un meublé de tourisme au BONHOMME  HEB04221	24 245 €	20 %	4 849 €	Clévacances	1
<b>Mme MARTISCHANG Marguerite</b> Modernisation d'un meublé de tourisme à PFAFFENHEIM  HEB04222	8 039 €	20 %	1 607 €	Gîtes de France	1
<b>M. et Mme STOLL François</b> Création de 3 meublés de tourisme  (dont 1 Label Tourisme et Handicap) à KAYSERSBERG  HEB04224	70 000 € (plafond)  35 000 € (plafond) ----- 105 000 €	20 %  + 5 % maj. Label "tourisme et handicap"	14 000€ (plafond)  8 750 € (plafond) ----- 22 750 €	Gîtes de France	3

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
<b>M. et Mme BARROS DE OLIVEIRA Antonio</b> Création d'un meublé de tourisme à ORBEY  HEB04223	30 677 €	20 % + 5 % maj. Label "tourisme et handicap"	7 669 €	Clévacances	1
<b>INDIVISION LIETARD SCHANTZ représentée par M. LIETARD Patrick</b> Création d'un meublé de tourisme à LAPOUTROIE  HEB04225	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Gîtes de France	1
<b>SARL MAISON D'HOTES SAINTE HUNE</b> Création de 4 chambres d'hôtes  (dont 1 Label Tourisme et Handicap) à HUNAWIHR  HEB04226	45 000 € (plafond)  15 000 € (plafond) ----- 60 000 € (plafond)	20 %  + 5 % maj. Label "tourisme et handicap"	9 000 € (plafond)  3 750 € (plafond) ----- 12 750 €	Clévacances	4
<b>Total</b>	<b>297 961 €</b>		<b>65 375 €</b>		<b>12</b>

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.